

Résonance, février 2013

Dossier)

Jean-Pierre Sueur Deux livres importants sur la crémation

Les circonstances jouent un rôle non négligeable dans l'existence. À peine nommé secrétaire d'État aux collectivités locales en 1991, j'apprends qu'il y a sur mon bureau un dossier difficile, que je ne m'attendais pas à y trouver : la réforme des pompes funèbres.



Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, président de la commission des lois du Sénat, ancien ministre.

Singulier cadeau pour un jeune ministre. Je me mis au travail avec mes collaborateurs et réussis à faire voter en 1993 un projet de loi réformant le monopole des pompes funèbres qui avait le double inconvénient d'être "un monopole lausse" courant, de fait, "une concurrence biaisée".

... Et puis j'ai suivi le sujet dont j'ai décrypté peu à peu les multiples aspects :

- sociaux,
- rituels,
- financiers,
- professionnels,
- etc.

Les idées que nos sociétés se font de la mort sont révélatrices des conceptions qu'elles se font de la vie. Les rites funéraires sont des "marqueurs" de civilisation et en disent beaucoup sur chaque civilisation. Mon intérêt s'est accru, au fil du temps, sur ces sujets. J'ai été à l'initiative de quatre lois sur la législation funéraire et je ne compte plus les propositions de lois, rapports, questions aux ministres, articles et participations à des colloques.

L'une de mes dernières initiatives parlementaires (menée conjointement avec Jean-René Lecerf) a porté sur la crémation. Elle était nécessaire. En effet, avant la loi du 18 déc. 2008, il n'y avait pas de règles, de normes s'appliquant à la crémation en France. Or la crémation est beaucoup développée. En 1980, 1% des obsèques donnaient lieu à crémation. Quand nous avons préparé la loi de 1995, cette pratique était encore marginale. Aujourd'hui, elle représente 30% des obsèques et près de 50% (voire davantage) dans les grandes villes. L'analyse des contrats obsèques nous

Les rites funéraires sont des "marqueurs" de civilisation et en disent beaucoup sur chaque civilisation

montre qu'une cérémonie d'obsèques sur deux se fera sous la forme de la crémation dans les décennies qui viennent.

Cette mutation importante - soulignée par la Fédération Française de Crémation (FFC) et ses associations locales - a été finalement peu analysée. C'est pourquoi je tiens à saluer la publication récente de deux livres, l'un de Damien Le Guay, "La mort en coedex : la crémation aujourd'hui, que faut-il en penser ?" (éditions du Cerf) et l'autre de François Michoud-Nérand, "Une révolution silencieuse : accompagner la crémation" (éditions de l'Atelier).

Après avoir écrit : "Donner sépulture est un des fondements de l'humanité", François Michoud-Nérand pose la question : "Pourquoi de plus en plus de personnes choisissent-elles la crémation et la dispersion ?"

Il relativise - comme le fait aussi Damien Le Guay - les arguments traditionnellement invoqués. L'écologie (crocod) : la crémation pose des problèmes écologiques - et la totalité des crématoriums devrait investir l'ensemble d'ici 2018 pour être conformes aux normes européennes. L'absence de place ensuite : notre pays compte assez de surfaces inhospitalières et incapables, même si à Paris et dans les grandes villes plusieurs cimetières se trouvent relégués à une certaine distance. L'argument financier enfin : il est vrai que les crémations coûtent moins cher que les inhumations, mais l'écart tend à se réduire (la question

L'analyse des contrats obsèques nous montre qu'une cérémonie d'obsèques sur deux se fera sous la forme de la crémation dans les décennies qui viennent